

ALSH MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES

Votre enfant est scolarisé à l'école Jeanne d'Arc d'Herblay.

Vous souhaitez l'inscrire en accueil de loisirs (ALSH) le mercredi et/ou durant les vacances scolaires : **l'inscription préalable auprès de l'Espace Famille est obligatoire.**

Les ALSH sont réservés en priorité aux familles herblaysiennes. En cas de résidence hors commune, la Ville applique une tarification spécifique.

1^{ÈRE} INSCRIPTION

Qui ?

Les enfants qui ont trois ans révolus au 31 décembre de l'année de la rentrée pour leur entrée en petite section de maternelle, ainsi que les nouveaux Herblaysiens.

Quand ?

1^{ère} étape : via l'Espace Famille virtuel* entre novembre et décembre de l'année qui précède l'entrée en petite section d'école maternelle (exemple : de novembre à décembre 2016 pour les enfants nés en 2014 qui entreront à l'école en septembre 2017) **et au cours de l'année pour les nouveaux Herblaysiens.**

Documents à transmettre sous 15 jours.

2^e étape : rendez-vous obligatoire à l'Espace Famille entre le 2 janvier et le 15 février de l'année suivante pour les enfants qui entrent à l'école maternelle.

RÉ-INSCRIPTIONS

Les années suivantes, dans l'Espace Famille virtuel* en remplissant la demande en ligne et en fournissant le dossier unique « Espace Famille » sous 15 jours.

*formulaire disponible à l'Espace Famille, centre administratif Saint-Vincent, 40 rue du Général de Gaulle

Code famille :

Mot de passe :

Règlement de l'Espace Famille disponible en ligne sur herblay.fr



Qui ?	
ALSH vacances scolaires	Enfants scolarisés sur la commune à partir de 3 ans jusqu'au CM2
ALSH mercredi	
Inscriptions	
1 ^{ère} inscription ALSH vacances scolaires et mercredi	Auprès de l'Espace Famille lors de l'entrée en petite section de maternelle ou pour les nouveaux Herblaysiens
ALSH vacances scolaires	Annuelle auprès de l'Espace Famille
ALSH mercredi	Du 1 ^{er} mars au 31 mai pour l'année scolaire suivante (1 ^{er} septembre au 31 août)
Conditions d'accès	
ALSH mercredi	Si la famille est monoparentale, le parent doit justifier d'une activité professionnelle
ALSH vacances scolaires	
	Les 2 parents doivent travailler
	Au moins un des parents travaille
Réservations	
ALSH vacances scolaires	OBLIGATOIRE au minimum 15 jours avant via l'Espace Famille
ALSH mercredi	Réservation annuelle par l'inscription , absences à signaler 72 heures avant
Où ?	
ALSH vacances scolaires	4 ALSH : les Acacias, le Bois des Fontaines, les Lilas, Jean-Louis Etienne Possibilité de regroupement selon les périodes de vacances
ALSH mercredi	Le Bois des fontaines
Quand ?	
ALSH vacances scolaires	Pré/post 7h30 à 8h → ALSH 8h à 18h → Pré/post 18h à 19h - Arrivée possible à l'ALSH jusqu'à 9h et départ à partir de 17h - Attention nouveaux horaires !
ALSH mercredi	11h30 à 19h avec possibilité de départ dès 17h - Attention nouveaux horaires !
Tarification	
ALSH vacances scolaires	Selon tarifs et quotient familial (QF) fixés annuellement par délibération du Conseil municipal (grille jointe) Calcul du QF avant le 31 mai auprès de l'Espace Famille pour l'année scolaire suivante
ALSH mercredi	

ALSH	
Bois des fontaines* 1 rue de Châteaubriand 01 30 40 48 28 - clbdf@herblay.fr	Les Acacias* 10 chemin de la Roue 01 30 40 48 21 - clacacias@herblay.fr
Les Lilas* rue des Écoles 01 30 40 48 19 - clililas@herblay.fr	Jean-Louis Etienne* 1 esplanade des Frères Lumière 01 34 50 46 03 - cljle@herblay.fr

*Regroupement possible selon les effectifs